

Conditions Générales d'Achat d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com (les « CGA »).

Article 1 - Définitions

Article 2 - Objet des Conditions Générales d'Achat d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com

Article 3 - Inscription sur le Site

Article 4 - L'avant vente : l'inspection de l'Equipement

Article 5 - Achat d'Equipements

Article 6 - Frais de Gestion Acheteur et paiement

Article 7 - Enlèvement / Désinstallation et Transport de l'Equipement

Article 8 - Restrictions concernant la vente de certains Equipements

Article 9 - Dispositions diverses

Information préalable

MeDtrada, Société Anonyme par actions simplifiée, est à la fois un courtier en ligne et un opérateur de ventes volontaires (« OVV ») de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 200-642 du 10 Juillet 2000 et modifiée par la loi du 20 juillet 2011.

En ces qualités, MeDtrada agit comme mandataire du Vendeur (art. L. 321-5 du Code de Commerce) qui contracte avec l'Acheteur. MeDtrada n'est donc pas partie prenante à la vente. De même que MeDtrada n'est pas propriétaire des Equipements mis en ligne et n'est pas un revendeur.

Les ventes en ligne se font uniquement sur le Site internet www.the-medplace.com de MeDtrada.

Les Equipements sont vendus « en l'état et à l'endroit où ils se trouvent ».

La Fiche Equipement mise en ligne sur le Site donne à l'Acheteur un descriptif détaillé de l'Equipement en vente. Afin de garantir un descriptif précis de l'Equipement, MeDtrada peut procéder à l'inspection de l'Equipement sur demande du Vendeur et/ou de l'Acheteur. Le Vendeur est seul responsable du stockage de l'Equipement jusqu'à son enlèvement ou sa désinstallation par l'Acheteur, sauf s'il mandate MeDtrada afin d'organiser son stockage et sa désinstallation pour la vente.

Une fois, le prix payé par l'Acheteur à MeDtrada, l'Acheteur est responsable de l'enlèvement, la désinstallation et du transport de l'Equipement conformément aux conditions de livraison expressément indiquées dans chaque Fiche Equipement mise en ligne. Néanmoins, l'Acheteur peut demander à MeDtrada soit, d'organiser l'enlèvement, la désinstallation et le Transport de l'Equipement, soit, d'évaluer le coût des frais de désinstallation et de transport de l'Equipement. Dans ce cas, MeDtrada informera le Vendeur qu'il assure l'enlèvement, la désinstallation et le Transport de l'Equipement pour le compte de l'Acheteur.

Les rapports entre MeDtrada et l'Acheteur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat que chaque Acheteur doit accepter avant d'effectuer une offre d'achat.

Article 1 - Définitions

Les termes commençant par une majuscule et définis ci-après auront le sens qui leur est attribué ci-dessous, quand ils seront écrits avec une majuscule dans les présentes Conditions Générales d'Achat lors de la vente sur www.the-medplace.com.

« **Acheteur** » désigne la personne morale ou la personne physique qui achète le ou les Equipements sur le Site et/ou souscrit un ou plusieurs Services Associés auprès de MeDtrada.

« **Agent autorisé d'argent électronique** » ou « **Agent** » désigne MeDtrada exploitant le Site qui fournit des services de paiement électronique par l'intermédiaire desquels Mangopay SA, établissement de Monnaie Electronique, fournit des services de paiement à son Agent. L'Agent offre à ses Utilisateurs la possibilité d'ouvrir un Compte E-Wallet, d'acquérir de la Monnaie Electronique émis par l'Émetteur via le Site et d'utiliser la Monnaie Electronique pour effectuer une transaction de paiement avec un bénéficiaire. L'Agent est autorisé à cet effet par l'Émetteur pour fournir des Services de Paiement Electronique aux Utilisateurs du Site.

« **Conditions Générales** » désigne les conditions générales d'utilisation du Site, de vente d'Equipements, d'achat d'Equipements ainsi que les Annexes qui y sont rattachées.

Ces Conditions Générales se composent de quatre parties :

1/ Conditions Générales applicables à l'ensemble des Utilisateurs; Annexe 1 : Conditions Générales d'Utilisation du service MangoPay et d'utilisation de la monnaie électronique.

2/ Conditions Générales de vente d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com.

3/ Conditions Générales d'achat d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com.

4/ Protection des Données Personnelles / Politique de confidentialité;

« **Commissaire Priseur habilité** » désigne la personne qui dirige la vente publique aux enchères des Equipements médicaux d'occasion. Le Commissaire Priseur habilité peut le cas échéant énoncer le prix estimatif de la chose destinée à la vente. La vente aux enchères publiques permet l'établissement du juste prix par la confrontation transparente entre l'offre et la demande.

« **Commission** » désigne la rémunération due par le Vendeur à MeDtrada en contrepartie de son service d'intermédiation entre le Vendeur et l'Acheteur. La Commission est intégrée au Prix de Vente de l'Equipement.

« **Compte-E-Wallet** » désigne le compte de Monnaie Electronique ouvert par l'Emetteur dans ses livres au nom de l'Utilisateur sur demande de MeDtrada.

« **Compte-Utilisateur** » désigne l'espace client dans le Site.

« **Contrat** » désigne le contrat conclu entre l'Emetteur et l'Utilisateur en présence de MeDtrada, composé des Conditions Générales d'Utilisation et des Conditions Particulières du service Mangopay qui lui sont associées.

« **Contrat de Mandat Vente** » désigne le contrat souscrit par le Vendeur auprès de MeDtrada afin de le mandater pour la vente d'un ou plusieurs de ses Equipements.

« **Demandeur** » désigne le demandeur de Service Associé qu'il soit Vendeur ou Acheteur.

« **Donation** » désigne les donations effectuées à la discrétion du Vendeur et organisées gratuitement par MeDtrada au profit d'une association caritative proposée par MeDtrada.

« **Emetteur** » désigne Leetchi Corp. SA, émetteur de la Monnaie Electronique agréé à ce titre au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n° 3812.

« **Equipements** » ou « **Equipement** » désigne tous produits, articles, équipements et accessoires, matériels, marchandises et autres éléments d'occasion, de démonstration, reconditionnés, et pour pièces détachées, objets d'une offre de vente sur le site www.the-medplace.com par le Vendeur au travers de la Fiche Equipement.

« **Fiche Profil d'enregistrement** » désigne la fiche descriptive du profil de l'Utilisateur et l'ensemble des informations sur la personne morale ou physique exigé par MeDtrada pour se faire enregistrer sur le Site.

« **Fiche Equipement** » désigne la fiche descriptive de l'Equipement qui est soit créée et mise en ligne par le Vendeur ou soit créée par MeDtrada sur demande du Vendeur et mise en ligne par le Vendeur.

« **Frais de Gestion Vendeur** » désigne les frais de gestion supportés par le Vendeur et payable lors de la réalisation de la vente d'un Equipement ou d'un Lot d'Equipements.

« **Frais de Gestion Acheteur** » désigne les frais de gestion supportés par l'Acheteur lors de l'achat d'un Equipement.

« **Frais de Transport** » désigne les frais de désinstallation, d'enlèvement et de transport pour l'expédition de l'Equipement qui sont mis à la charge de l'Acheteur et qui ne sont pas compris dans le prix d'achat.

« **Login** » désigne un couple adresse-email et mot de passe, permettant aux Utilisateurs Principaux et Utilisateurs Autorisés d'accéder aux détails du Site réservés aux Utilisateurs.

« **Lot** » désigne un Equipement ou un ensemble d'Equipements qui est mis en vente sur le Site regroupé dans une seule vente.

« **Mangopay** » désigne l'interface de programmation API « Application Programming Interface » appartenant à Leetchi Corp. SA et mise à la disposition de MeDtrada pour les besoins de la mise en œuvre sur le Site d'une fonctionnalité de paiement par émission de Monnaie Electronique.

« **Mangopay SA** » désigne l'émetteur de la Monnaie Electronique agréé à ce titre au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n° 3812.

« **Monnaie Electronique** » désigne la valeur monétaire stockée sous une forme électronique sur le serveur de l'Emetteur et représentant une créance de l'Utilisateur sur ce dernier. La Monnaie Electronique est émise par l'Emetteur contre la remise des fonds correspondants par l'Utilisateur.

« **MeDtrada** » désigne la Société par actions simplifiée de droit français, au capital de 128 000 €, dont le siège social est sis 30 bis rue de Paris - 92190 Meudon, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 820 655 769 mandatée par le Vendeur aux fins de conclure la Transaction portant sur un Equipement, et propriétaire de l'ensemble des droits afférents au Site.

MeDtrada est habilitée par le Conseil des Ventes Volontaires (CVV) à organiser des Ventes aux Enchères.

« **Pas d'enchère** » correspond au montant minimum à ajouter à une offre chaque fois que l'enchère en cours est dépassée.

« **Partenaire** » désigne les partenaires commerciaux de MeDtrada proposant, sur leur site internet, les services et le contenu de MeDtrada.

« **Prix d'Achat** » désigne la somme à verser par l'Acheteur en contrepartie de l'achat de l'Equipement sur le Site.

Les Services Associés tels que des services d'inspection, de valorisation, de désinstallation, de transport de l'Equipement utilisés par l'Acheteur ou le Vendeur sont réglés séparément hors plateforme à MeDtrada.

« **Prix de Vente** » désigne la somme fixée par le Vendeur et affichée sur le Site en contrepartie de la vente de l'Equipement en vente à prix immédiat et vente ouverte.

Dans le cadre d'une Vente Ouverte, le Vendeur s'engage à vendre l'Equipement au Prix de Vente de départ ou au-dessus de ce Prix de Vente de départ.

Dans le cadre d'une Vente Immédiate, la première offre faite par un Acheteur au Prix de Vente emporte la vente.

Dans le cadre d'une vente aux enchères sans Prix de Réserve, le Vendeur indique un prix de départ. En dessous du prix de départ, le Vendeur est en droit de ne pas vendre l'Equipement.

Dans le cadre d'une vente aux enchères avec Prix de Réserve, le Vendeur indique un prix de départ et un Prix de Réserve, en dessous du Prix de Réserve, le Vendeur est en droit de ne pas vendre l'Equipement.

« **Prix de Réserve** » désigne le prix en dessous duquel le Lot ne sera pas vendu dans le cadre d'une Vente aux Enchères avec Prix de Réserve. Il n'est pas visible pour les Acheteurs.

« **Prix Net Vendeur Equipement** » désigne le prix de vente net versé par MeDtrada au Vendeur, une fois le Prix de Vente de l'Equipement réglé par l'Acheteur et le bien enlevé par l'Acheteur. Il correspond au Prix de Vente diminué du montant de la Commission et suivant le type de vente des Frais de Gestion Vendeur et éventuellement du montant de la Donation.

Les Services Associés tels que des services d'inspection, de valorisation, de désinstallation, de transport de l'Equipement utilisés par l'Acheteur ou le Vendeur sont réglés séparément à MeDtrada.

« **Portefeuille électronique** » ou « **E-wallet** » est un dispositif qui permet à l'Utilisateur de confier à l'Emetteur, partenaire de MeDtrada, ses données personnelles et de paiement afin de réaliser des opérations de paiement sécurisé lors de la vente et/ou de l'achat de l'Equipement.

« **Services Associés** » désigne les services d'inspection, de valorisation, de transport et logistique, de désinstallation, de gestion de compte séquestre, de stockage des Equipements, de donation à des associations caritatives rendus sur demande par MeDtrada. Le tarif indicatif de ces services est disponible sur le Site.

« **Site** » désigne la plateforme internet de MeDtrada qui permet la vente et/ou l'achat des Equipements en ligne et qui intègre les services fournis et administrés par MeDtrada. Le Site est dédié uniquement aux professionnels. Il est disponible à l'adresse « <https://www.the-medplace.com> ».

« **Transaction** » désigne l'opération de vente d'un Equipement par un Vendeur au bénéfice d'un Acheteur, conclue par le biais du Site.

« **Utilisateur** » désigne une personne morale ou physique qui s'est inscrite et identifiée sur le Site et qui est approuvée par MeDtrada.

« **L'Utilisateur Principal** » désigne un membre personne physique de la société Utilisateur, qu'il s'agisse de son représentant légal ou d'une autre personne, chargé d'ouvrir un Compte-Utilisateur, de mettre les Equipements en vente sur le Site ou d'acheter des Equipements.

« **Les Utilisateurs Autorisés** » désignent les membres personnes physiques de la société Utilisateur, qui sont autorisés par l'Utilisateur Principal.

« **Les Utilisateurs Invités** » désignent les membres personnes physiques de la société Utilisateur, qui sont invités par l'Utilisateur Principal mais qui ne sont pas autorisés à commercer.

« **Vendeur** » désigne la personne morale ou une personne physique propriétaire des Equipements qui les met en vente sur le Site.

« **Vente aux Enchères** » désigne la vente faisant intervenir MeDtrada, agissant comme mandataire du Vendeur, pour proposer et adjudger un Equipement au mieux-disant des enrichisseurs à l'issue d'un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent. Le mieux-disant des enrichisseurs acquiert l'Equipement adjudgé à son profit; il est tenu d'en payer le prix. Les Vendeurs ne sont pas autorisés à enchérir sur leurs propres Equipements.

« **Vente Immédiate** » désigne la vente par laquelle le Vendeur détermine un prix de vente fixe, la première offre faite par un Acheteur au prix fixé remporte la vente.

« **Vente Ouverte** » désigne la vente par laquelle le Vendeur peut accepter l'une quelconque des offres supérieures au prix fixé, à sa discrétion et en fonction de ses propres critères de vente et refuser de vendre l'Equipement si les offres d'achat qu'il reçoit sont en dessous du prix de départ. La meilleure offre reçue au terme de la période de vente supérieure ou égale au prix de départ remporte automatiquement la vente.

Article 2 - Objet des Conditions Générales d'Achat d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com

La société MeDtrada offre à ses membres des services leur permettant, de vendre et d'acheter des Equipements médicaux d'occasion. Ces services sont disponibles directement sur le Site.

Les présentes Conditions Générales d'Achat ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MeDtrada permet à ses membres d'acheter des Equipements sur le Site.

Les Conditions Générales d'Achat s'appliquent sans préjudice des stipulations prévues aux « Conditions Applicables à l'ensemble des Utilisateurs » (ci-après les « Conditions Générales »).

Les Conditions Générales non modifiées par les présentes restent intégralement applicables.

MeDtrada propose à l'Acheteur plusieurs types de vente d'Equipements sur le Site : la Vente aux Enchères, la Vente Immédiate et la Vente Ouverte.

Tous les logiciels présents ou livrés avec les Equipements sont et restent la propriété exclusive des éditeurs. L'utilisation par l'Acheteur des logiciels et autres licences sont soumises aux conditions d'utilisation de ces éditeurs.

Article 3. Inscription sur le Site

3.1. Pour accéder aux fonctionnalités du Site et participer à une vente, la personne physique ou morale doit s'enregistrer sur le Site suivant les modalités décrites dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site et agir en tant qu'Acheteur.

L'Acheteur doit prendre connaissance et accepter sans réserve, les présentes Conditions Générales d'Achat avant de faire une offre d'achat lors de la vente; Les Conditions Générales d'Achat sont mises à disposition et téléchargeables au format PDF.

Il est rappelé que seules les personnes possédant une pleine capacité juridique sont autorisées à s'inscrire et à participer aux ventes. L'Utilisateur Principal définit pour chaque nouvel Utilisateur son niveau d'autorisation, soit en tant qu'Acheteur (Utilisateur Principal et autres Utilisateurs Autorisés), soit en tant qu'Utilisateur Invité.

3.2. Responsabilité de l'Acheteur

Les Acheteurs sont responsables de toutes les transactions sur leur Compte-Utilisateur, y compris, sans limitation, toutes les offres en direct placées sur le site en utilisant le nom de Login et leur mot de passe. Les Compte-Utilisateurs des Acheteurs ne sont pas transférables. Le Login et le Compte-Utilisateur de l'Acheteur ne peuvent pas être transférés ou cédés à une autre personne ou entité. L'Acheteur doit changer son mot de passe le plus souvent possible afin d'assurer une meilleure sécurité concernant la confidentialité de son mot de passe.

La divulgation des identifiants d'enregistrement à un tiers est strictement interdite et engage l'unique responsabilité de l'Acheteur.

L'Acheteur est entièrement responsable de toutes les offres placées avec son Login et pour tous les frais pouvant résulter pour son compte. Si l'Acheteur autorise d'autres utilisateurs à placer des enchères avec son compte mais sous un login distinct (principe d'autorisation de plusieurs utilisateurs pour un même compte), il reste responsable du paiement pour toutes les offres placées par lui-même ou par les Utilisateurs Autorisés par lui-même.

L'Acheteur doit aviser immédiatement MeDtrada de toute utilisation non autorisée, de toute connexion illicite ou violation de la sécurité du système.

L'Acheteur accepte de quitter le système via le log-out à la fin de chaque session pour réduire au maximum la possibilité pour une personne non autorisée d'utiliser la connexion de l'Acheteur.

MeDtrada exclut toute responsabilité quant à l'utilisation du Site pour tout dommage qui provient de l'impossibilité éventuelle d'utiliser le Site Internet lié à un dysfonctionnement du système pour quelque cause que ce soit ou d'un Compte-Utilisateur Acheteur par une tierce partie.

Article 4 - L'avant vente : l'inspection de l'Equipement

4.1. Responsabilité des données figurant sur la Fiche Equipement

L'Acheteur est avisé de ce que les données figurant sur la Fiche Equipement sont remplies par le Vendeur qui certifie qu'elles sont précises, réelles et exactes. Les informations relatives aux Equipements sont fournies par les Vendeurs dans leur langue d'origine.

L'état des Equipements est donc réputé connu par l'Acheteur, qui accepte les Equipements « en l'état et à l'endroit où ils se trouvent ». Les Equipements sont vendus sans aucune garantie ni aucun recours.

Toutefois, l'Acheteur a la possibilité d'inspecter et/ou de faire inspecter par le partenaire de MeDtrada, les Equipements préalablement mis à la vente. A la demande de l'Acheteur et sous réserve d'acceptation du Vendeur, l'Acheteur pourra examiner les Equipements lors des journées de visite organisées par MeDtrada afin de permettre aux intéressés de se rendre compte de l'état et de la nature des Equipements mis en vente.

Toute action en garantie contre MeDtrada et/ou le Vendeur, toute demande d'indemnité, de résolution ou de diminution du prix de vente de quelque nature que ce soit et, quels que soit les vices éventuels visibles ou invisibles, l'état de fonctionnement est exclu. L'Acheteur, quand il fait une offre ou lorsqu'il enchérit, déclare être compétent et est supposé avoir pris connaissance des défauts ou imperfections des Equipements.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles. L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'Acheteur.

L'Acheteur n'a pas le droit de demander des dommages-intérêts en raison de la non-conformité des Equipements ou toutes autres réclamations pour des dommages causés à des personnes, des objets ou des actifs de l'Acheteur découlant directement ou indirectement de la non-conformité des Equipements.

L'Acheteur reconnaît que certains Equipements peuvent rentrer dans la catégorie des dispositifs médicaux et font l'objet d'une réglementation et de directives particulières dans l'Union Européenne (« UE ») et aux Etats Unis par la Food and Drug Administration (« FDA »).

4.2. Service d'inspection de l'Equipement sur demande

L'Equipement peut faire l'objet d'une inspection par le partenaire de MeDtrada à tout moment à la demande du Vendeur ou de l'Acheteur et ce, avant la fin de la vente.

Dès qu'un Vendeur demande une inspection, MeDtrada apposera la mention «inspectée» une fois qu'elle a été réalisée ainsi que le nom du partenaire de MeDtrada qui a rendu ce service, sur la fiche Equipement mise en ligne.

MeDtrada mettra en ligne le rapport d'inspection qu'il a rendu. Le partenaire de MeDtrada dans le cadre de sa mission d'inspection agit en tant que tiers indépendant auprès de la société MeDtrada. Ce rapport sera consultable par tout Utilisateur.

MeDtrada adressera une facture au Demandeur à la remise du rapport d'inspection. Le paiement sera effectué par le Demandeur à MeDtrada sur le compte désigné par MeDtrada suivant les conditions financières figurant dans l'offre de service.

Article 5 - Achat d'Equipements

5.1. Les offres d'achat soumises par l'Acheteur

Les offres d'achat sont placées sans frais et sans TVA.

Les prix indiqués lors d'une vente sur le Site sont indiqués Hors Taxe.

Le régime de la TVA du Vendeur est précisé : soit, la TVA est ou non fiscalement récupérable par l'Acheteur, soit la vente est soumise au régime de la TVA à la marge (prix net sans TVA).

L'offre d'achat vaut conclusion du contrat quelque soit le type de vente auquel l'Acheteur accède sur le Site : Vente aux Enchères, Vente Immédiate et/ou Vente Ouverte.

5.2. Offre d'achat lors d'une Vente Immédiate

En cas de Vente Immédiate, les Acheteurs ont la possibilité d'acheter immédiatement l'Equipement en acceptant le prix demandé par le Vendeur. L'Acheteur ne peut pas faire une offre d'achat différente de celle du prix demandé par le Vendeur.

Dès que l'Acheteur accepte le prix demandé, la vente est ferme et définitive.

Aucun dépôt de garantie n'est exigé à l'Acheteur pour accéder à la vente. En revanche, dès acceptation, il est tenu de payer l'intégralité du prix de vente.

Si au terme du délai annoncé pour réaliser la vente, aucune offre n'a été effectuée, la vente est terminée.

5.3. Offre d'achat lors d'une Vente Ouverte

En cas de Vente Ouverte, les Acheteurs ont la possibilité de transmettre une offre d'achat au Vendeur qui peut être supérieure ou inférieure au prix de départ indiqué par le Vendeur.

Un dépôt de garantie est exigé à l'Acheteur pour toutes les ventes qui sont supérieures ou égales à 10.000 euros dans les conditions détaillées à l'article 5.5 ci-dessous.

L'offre d'achat est notifiée au Vendeur par une notification sur le Site.

L'offre qui est faite n'est visible que par le Vendeur et l'Acheteur mais non par les autres acheteurs. L'Acheteur ne sait pas s'il a placé la meilleure offre d'achat. Son offre d'achat est valable pendant la durée de la vente. Elle peut être augmentée à tout moment pendant la vente.

Le Vendeur s'oblige à accepter automatiquement la meilleure offre égale ou au-dessus du prix de départ.

Le Vendeur peut clôturer la vente avant la fin de la période de la vente en acceptant une offre qu'il estime acceptable. Dès acceptation du Vendeur, l'Acheteur est avisé de ce que son offre d'achat a été acceptée par le Vendeur. La vente est ferme et définitive.

Si au terme du délai annoncé pour réaliser la vente, aucune offre supérieure ou égale au prix de départ n'a été reçue par le Vendeur, ce dernier est invité à pouvoir accepter une offre inférieure au prix de départ dans les 3 jours suivant la clôture de la vente.

5.4. Offre d'achat lors d'une Vente aux Enchères

La Vente aux Enchères est supervisée par le Commissaire-Priseur de MeDtrada qui dirige la Vente aux Enchères, la tenue des enchères et qui valide les adjudications sur le Site.

L'Acheteur a la possibilité d'enchérir pour une ou plusieurs ventes sur le Site. Les Pas d'enchères sont définis par le Vendeur pour chaque vente. Les enchères, placées sur le Site par l'Acheteur sont irrévocables.

Les enchères sont placées sous forme d'enchères dynamiques c'est à dire que l'Acheteur place une enchère maximum par vente qui correspond au prix maximum qu'il est prêt à payer pour acquérir l'Equipement. Puis le système enchérit, à la place de l'enchérisseur, de façon automatique d'un Pas d'enchère pour ajuster son prix au prix actuel. Le prix actuel de l'enchère consiste à la deuxième meilleure enchère à laquelle s'ajoute un Pas d'enchère.

Si le prix actuel atteint ou dépasse son enchère maximum, l'enchérisseur devra replacer de lui même une nouvelle enchère maximum. Ces enchères maximums ne sont visibles que de l'enchérisseur.

Les enchères portées par le Vendeur ne sont pas possibles sur le Site.

L'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée à la fin de la vente à condition - soit:

1. Pour une vente sans Prix de Réserve, que cette enchère soit égale ou supérieure au prix de départ ;
2. Pour une vente avec Prix de Réserve, que cette enchère soit égale ou supérieure au prix de réserve.

Dans le cas où le prix demandé par le Vendeur n'aurait pas été atteint, aucune adjudication ne sera prononcée et à la discrétion du Vendeur le Lot sera soit:

- (i) retiré de la vente ; ou
- (ii) proposé en après-vente « After Sale » au meilleur enchérisseur en dessous du prix de départ ou du Prix de Réserve (Vente aux Enchères avec Prix de Réserve) ; ou
- (iii) réitéré à la vente pour une nouvelle période aux conditions déterminées par le Vendeur.

La validation et la réalisation de la Vente aux Enchères sont faites par MeDtrada. MeDtrada dispose à sa discrétion des droits, avant ou pendant une vente aux enchères de :

- (i) ne pas reconnaître une enchère comme telle ;
- (ii) d'exclure un ou plusieurs Acheteurs de la vente aux enchères ;
- (iii) de retirer des Lots de la vente aux enchères en cas de force majeure;

(iv) de corriger les erreurs de MeDtrada dans les offres ou adjudications, sans que l'Acheteur puisse les utiliser ou en tirer des droits ;

(v) d'annuler la Vente aux Enchères ou, la décaler et la remettre à une date ultérieure, avant son démarrage.

La durée de la Vente aux Enchères ainsi que la date et l'heure de fin de celle-ci sont indiquées dans le détail de la vente et sur la fiche de chaque Lot sur le Site.

L'heure indiquée est celle du fuseau horaire du pays de l'Acheteur.

5.5. Dépôt de Garantie dans le cadre des Ventes Ouvertes et des Ventes aux Enchères

Les Ventes Ouvertes et les Ventes aux Enchères sont soumises au dépôt d'une garantie comme condition à la participation d'une vente.

MeDtrada propose deux statuts aux Acheteurs : Acheteur dit « Standard » ou Acheteur dit « Fréquent ».

Un Acheteur dit « Standard » pourra participer aux Ventes Ouvertes sans dépôt de garantie pour toutes les ventes dont le prix de départ est inférieur à 10.000 euros.

L'Acheteur Standard devra verser le dépôt de garantie demandé pour chaque vente dont le prix de départ est supérieur ou égal à 10.000 euros. Le dépôt de garantie se fait soit par paiement par carte bancaire dans la limite de 5.000 € ou soit par virement bancaire.

L'Acheteur Standard est limité dans ses engagements d'achats à hauteur de 80.000 euros d'encours c'est à dire que la somme des offres en cours et des achats non réglés sont limités à ce montant.

Chaque dépôt de garantie sera remboursé dans les 8 jours suivant la date d'adjudication si l'Acheteur n'a pas remporté la vente.

Un Acheteur dit « Fréquent » devra déposer un dépôt de garantie de 5.000 euros pour une période de 6 mois (dépôt permanent).

Il pourra ainsi accéder à chaque vente dont le prix de départ est supérieur ou égal à 10.000 euros sans avoir à faire de dépôt de garantie dans chaque vente.

L'Acheteur Fréquent est limité dans ses engagements d'achats à hauteur de 160.000 euros d'encours, c'est à dire que la somme des offres en cours et des achats non réglés sont limités à ce montant.

Si ces limites d'encours sont atteintes, l'Acheteur devra attendre la diminution de son encours pour pouvoir de nouveau surenchérir sur une vente. La diminution de l'encours se fait par le règlement de ses achats adjugés et/ou des offres échues sur des ventes.

Le statut d'Acheteur Fréquent est prévu pour une durée de minimum de 6 mois et en conséquence l'Acheteur accepte que son dépôt de garantie soit bloqué pendant cette période. A tout moment ou à l'issue de chaque période de 6 mois, l'Acheteur pourra demander le remboursement du dépôt de garantie qui sera remboursé dans les 8 jours suivant sa demande à condition que l'encours de l'Acheteur soit à zéro.

Tous les Equipements d'un montant supérieur à 160.000 euros seront traités au cas par cas entre MeDtrada et les Acheteurs Fréquents.

Article 6 - Frais de Gestion Acheteur et paiement

6.1 Les Acheteurs paieront en sus du prix d'achat des Frais de Gestion Acheteur calculés sur une base hors taxe du prix d'achat comme indiquée ci-dessous :

Frais de Gestion « Ventes Immédiates ou Ventes Ouvertes »

2.5% de frais de gestion du Prix de Vente HT avec un minimum perçu de 100€ HT et un maximum perçu de 500 € HT.

Frais de Gestion « Ventes aux enchères »

3.0% de frais de gestion du Prix de Vente HT avec un minimum perçu de 225€ HT et un maximum perçu de 900 € HT.

Dans le cadre des Ventes aux Enchères, l'adjudication, c'est à dire la déclaration du Commissaire-Preneur de MeDtrada qu'un Lot a été adjudgé au plus haut enchérisseur, sera matérialisée par l'édition en ligne d'une facture pro-forma et l'envoi d'un email à l'Acheteur. L'adjudication concrétise l'achat et le transfert de propriété du Lot au profit de l'Acheteur, la jouissance du Lot se fera suivant les conditions de vente indiquées par le Vendeur.

Si un «Acheteur Standard » est le meilleur enchérisseur au terme de la vente aux enchères, il dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de la date d'adjudication et de l'émission de la facture qui est faite le même jour.

Si un « Acheteur Fréquent » est le meilleur enchérisseur au terme de la vente aux enchères, si le montant de la facture est **inférieur ou égal à 40,000 €**, il dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de l'émission de la facture qui est faite le même jour que le jour de l'adjudication. Si le montant de la facture est **supérieur à 40,000 €**, « l'Acheteur Fréquent » doit payer un acompte minimum de 30% dans les cinq jours ouvrables à compter de la date d'émission de la facture. Le solde du paiement est dû 10 jours ouvrables avant la date d'enlèvement validée par le Vendeur et communiquée à l'Acheteur.

A réception du paiement, MeDtrada adressera un bordereau d'adjudication à l'Acheteur par email dans un délai de 72 heures ouvrées après réception dudit paiement. MeDtrada adressera également un décompte de vente au Vendeur qui vaut facture, après enlèvement de l'Equipement par l'Acheteur.

Dans le cadre des Ventes Immédiates ou Ventes Ouvertes, l'Achat sera matérialisé par l'édition en ligne d'une facture pro-forma et l'envoi d'un email à l'Acheteur.

Un «Acheteur Standard » dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de la réalisation de la vente et de l'émission de la facture qui est faite le même jour.

Un « Acheteur Fréquent », si le montant de la facture est **inférieur ou égal à 40,000 €**, dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de l'émission de la facture qui est faite le même jour que le jour de la réalisation de la vente. Si le montant de la facture est **supérieur à 40,000 €**, « l'Acheteur Fréquent » doit payer un acompte minimum de 30% dans les cinq jours ouvrables à compter de la date d'émission de la facture. Le solde du paiement est dû 10 jours ouvrables avant la date d'enlèvement validée par le Vendeur et communiquée à l'Acheteur.

A réception du paiement, MeDtrada adressera une facture à l'Acheteur par email dans un délai de 72 heures ouvrées après réception dudit paiement. MeDtrada adressera également un décompte de vente au Vendeur qui vaut facture, après enlèvement de l'Equipement par l'Acheteur.

Les frais liés à l'enlèvement, au démontage éventuel et chargement par Equipement sont à la charge de l'Acheteur, les conditions de possession de chaque Equipement sont indiquées dans les conditions de vente de l'Equipement et seront rappelées dans la facture.

Les Frais de Transport sont à la charge de l'Acheteur.

Les Services Associés utilisés par l'Acheteur seront facturés séparément hors plateforme à MeDtrada.

6.2 La devise de la vente est indiquée dans la Fiche d'Equipement, l'Acheteur s'oblige à payer dans la devise de la vente qui sera conduite en Euros, en GBP ou en Dollars USD. Le règlement de la facture ainsi que les frais et taxes y afférents, est effectué dans cette même monnaie.

6.3 L'Acheteur doit s'acquitter des sommes dues sous cinq jours ouvrés suivant la réalisation de la vente :

(i) par carte bancaire directement sur le Site Internet pour tous règlements en dessous de 5.000 euros, via les solutions de paiement en ligne de la société Leetchi, partenaire de MeDtrada, et

(ii) par virement exclusivement pour tous règlements supérieurs à 5000 euros ou équivalent dans une autre devise. L'Acheteur doit donner instruction à son établissement bancaire d'émettre un virement à MeDtrada « tous frais à la charge du donneur d'ordre » afin que l'ensemble des frais de transfert et/ou de change reste à sa charge et adresser une preuve du virement effectué à MeDtrada par email dans le délai de 5 jours.

Une facture pro-forma récapitulant le prix d'achat, le descriptif du bien, les règles de TVA et les conditions de paiement, est communiquée en ligne à l'Acheteur après la réalisation de la vente de l'Equipement. Une référence de virement est éditée directement sur le Site et est adressée par email à l'Acheteur. Ce dernier doit mentionner cette référence de virement lors de l'exécution de son virement.

Une facture est adressée à l'Acheteur une fois le paiement réceptionné.

6.4 A défaut de paiement par l'Acheteur, après mise en demeure restée infructueuse,

- (i) soit, il est proposé au Vendeur de remettre l'Équipement en vente. Si le Vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de la réalisation de la première vente, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'Acheteur défaillant;
- (ii) soit, il est proposé au Vendeur de retirer l'Équipement de la vente.

MeDtrada se réserve le droit de réclamer à l'Acheteur défaillant :

- (i) des intérêts au taux légal,
- (ii) le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,
- (iii) la différence entre le prix de revente et le prix d'achat, si le prix de revente est inférieur au prix d'achat, ainsi que les frais générés par la nouvelle vente.
- (iv) MeDtrada se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'Acheteur défaillant. MeDtrada se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout Acheteur qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales d'achat.
- (v) Un Acheteur qui a été défaillant à deux reprises durant une période de 6 mois, peut être exclu de toutes ventes pendant une période d'un an. Avant toute réinscription, l'Acheteur doit s'acquitter de ses éventuels arriérés de paiement.
- (vi) Malgré ce qui précède, MeDtrada peut à sa discrétion exclure de façon définitive un Acheteur et désactiver son compte.

6.5. En cas de retard de paiement du montant de la facture, MeDtrada facturera un intérêt de retard équivalent au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier de l'année en cours majoré de 10 points, ce montant couvrant les éventuels frais de déstockage et stockage que MeDtrada est susceptible d'engager.

6.6. En cas de non-paiement dans les délais, l'Acheteur s'expose en plus à la clôture de son compte.

Article 7- Enlèvement / Désinstallation et Transport de l'Équipement.

7.1. Responsabilité de l'enlèvement, la désinstallation et du transport de l'Équipement.

L'Acheteur est seul responsable de l'enlèvement, la désinstallation et du transport de l'Équipement. L'enlèvement des Équipements achetés est obligatoire. L'Acheteur est ainsi tenu d'enlever l'Équipement à ses propres frais sur le lieu indiqué par MeDtrada dans les délais et aux dates indiqués dans les conditions de la vente indiquées par le Vendeur. L'enlèvement doit être effectué par un professionnel.

Les enlèvements sont autorisés après paiement effectif complet dans les conditions de l'article 5 et présentation de tous documents permettant de justifier de l'enlèvement et du transport de l'Équipement tels que la copie d'un titre de transport et/ou de la facture du transporteur et ce, afin de permettre au Vendeur d'adresser une confirmation de l'enlèvement de l'Équipement à MeDtrada.

L'Acheteur doit procéder d'une manière responsable et avec diligence requise à l'enlèvement des Équipements. Il est de la responsabilité de l'Acheteur de pouvoir répondre aux normes de sécurité en vigueur et aux normes environnementales dans le cadre du transport des Équipements.

Lors de jours de livraison, toutes les personnes qui entrent sur un site et bâtiment le font à leurs risques. Les instructions de MeDtrada ou des personnes désignées par MeDtrada doivent être respectées à la lettre, un plan de prévention pouvant être établi. MeDtrada et/ou le Vendeur ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsable(s) en cas de dommage résultant de l'entrée sur site et bâtiment.

Les risques liés à la désinstallation et au transport des Équipements sont supportés en totalité par l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à indemniser le Vendeur ou tout tiers qui en fait la réclamation, pour tout préjudice ou dommages subis dans le cadre de la désinstallation et l'enlèvement des Équipements. Pour cela, l'Acheteur devra fournir à première demande une attestation de responsabilité civile couvrant au minimum la somme de 500,000 € ou équivalent dans une autre devise.

La revente sur site par l'Acheteur est interdite. Dans le cas où l'Acheteur ne ferait pas procéder à l'enlèvement des Equipements qu'il a achetés dans les délais qui lui sont impartis, le Vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des acheteurs d'autres Equipements. Le Vendeur se réserve la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'Acheteur et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des Equipements en question.

En dernier ressort, le Vendeur pourra également décider de considérer les Equipements achetés comme abandonnés à partir du lendemain du délai supplémentaire éventuellement accordé à l'Acheteur au Vendeur pour procéder à l'enlèvement. Le Vendeur disposera de ces Equipements à partir de cet instant et pourra alors soit les revendre, les détruire ou les recycler sans qu'aucun remboursement ne soit fait à l'Acheteur. Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des Acheteurs et lui ou leur seront facturés.

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjudgé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'Acheteur ne pourra pas y procéder. La démolition ne pourra être effectuée que par le Vendeur et à ses frais.

Le Vendeur est responsable de faciliter l'enlèvement ou de la désinstallation des Equipements en permettant à l'Acheteur ou à une société mandatée par celui-ci d'accéder à l'Equipement en toute sécurité.

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjudgé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le Vendeur sur les conduites. Sauf disposition contraire mentionnée dans les conditions de la vente, l'Acheteur ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

Si l'Acheteur est dans l'incapacité de procéder à l'enlèvement à la date d'enlèvement convenue, l'Acheteur est avisé de ce que le Vendeur pourra demander à l'Acheteur et sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels il pourrait prétendre :

- (i) soit l'annulation de plein droit de la vente,
- (ii) soit dès le premier jour de dépassement de la date contractuelle d'enlèvement, l'application d'une pénalité de retard forfaitaire égale à 1 % du Prix total TTC des Equipements par semaine de retard avec un maximum de 5 % de ce Prix.

Si le Vendeur est dans l'obligation de modifier la date d'enlèvement convenue, il s'engage à convenir d'une nouvelle date d'enlèvement dans un délai raisonnable, les dépassements de délais de livraison n'ouvrent droit ni à indemnisation, ni à annulation de la vente réalisée.

7.2. Service de désinstallation et de transport de l'Equipement sur demande

A la demande de l'Acheteur, MeDtrada peut organiser l'enlèvement, la désinstallation et le Transport de l'Equipement.

Les coûts associés à l'enlèvement et la désinstallation de l'Equipement sont conformes aux frais standards de désinstallation de ce type d'Equipement, permettant de préserver au mieux l'Equipement conformément aux lois Européennes en de matière de santé et de sécurité.

L'Acheteur versera à MeDtrada le montant des services de désinstallation et/ou de transport à réception de la facture adressée par MeDtrada à l'Acheteur et cela avant la date d'enlèvement ou désinstallation prévue.

7.3. Propriété des Equipements et risques.

Dans le cadre de Ventes Ouvertes et Ventes immédiates, les Equipements demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au complet encaissement du Prix de vente par MeDtrada auprès de l'Acheteur, en principal et accessoires (taxes, frais de gestion compris). Le transfert, au profit de l'Acheteur, des risques de perte et de détérioration d'un Equipement vendu à l'Acheteur intervient au moment de la réception de cet Equipement par l'Acheteur ou par un tiers que l'Acheteur aura délégué. L'Acheteur sera donc tenu responsable de tout dommage causé à l'Equipement par sa faute après la réception.

Dans le cadre de Ventes aux Enchères, les Acheteurs acquéreurs sont responsables des Lots dès l'adjudication prononcée. Le transfert de propriété sera effectif dès l'adjudication. A compter de l'adjudication, le gardien de l'Equipement, le Vendeur ou MeDtrada, sera responsable de son entretien et de maintenir une assurance jusqu'à la désinstallation et la livraison à l'Acheteur dans l'état dans lequel il a été adjudgé.

L'Acheteur est avisé de ce que le Vendeur peut demander à MeDtrada d'arrêter une vente dans des circonstances exceptionnelles de défaut de fonctionnement de l'Équipement après la mise en ligne ou suite à un événement imprévisible tel qu'un incendie. Suivant les raisons avancées par le Vendeur, MeDtrada se réserve le droit d'accepter la demande de retrait de la vente du Vendeur.

7.4. Garanties, réclamations et indemnités.

7.4.1 En cas de revendication des tierces parties sur la base de réserve de propriété, l'Acheteur a l'obligation de restituer les Équipements en question ou d'arriver à un arrangement avec ces tierces parties.

7.4.2 MeDtrada ne fournit aucune garantie sur les Équipements. Le Vendeur peut accorder des garanties sur les Équipements qu'il met en vente sur le Site.

MeDtrada n'a aucune responsabilité des garanties données par le Vendeur et l'exécution de celles-ci notamment dans le cadre de la vente d'Équipements médicaux reconditionnés, à caractère neuf tels que les Équipements médicaux de démonstration ou des pièces neuves remplacées dans l'Équipement. MeDtrada dans le cadre de la mise en vente aux enchères fera toutes diligences avant la mise en vente de vérifier la teneur de ces éventuelles garanties et de s'assurer que celles-ci sont en accord avec les garanties indiquées dans la description du Lot.

7.5 - Modification des Services de Vente et des Services Associés

MeDtrada se réserve le droit d'effectuer des modifications relatives aux Services de Vente et aux Services Associés pour des raisons techniques, légales ou réglementaires.

MeDtrada se réserve également le droit de modifier les termes et conditions des présentes sous réserve d'en informer préalablement l'ensemble des Utilisateurs.

Article 8 - Restrictions concernant la vente de certains Équipements

8.1 Les Équipements et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires Européennes. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (Directive Européenne (93/42/CEE) modifiée en 2007 (2007/47/CE), s'ils n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité.

8.2 Lorsque l'Équipement mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires Européennes, il est rappelé aux Acheteurs que ledit Équipement doit être impérativement remis aux normes susnommées lors de leur installation et/ou utilisation après la vente. Les Acheteurs s'engagent à mettre les Équipements en conformité avec les normes qui leurs seront applicables. Les Équipements sont considérés comme vendus pour pièces.

8.3 Les Équipements non-dangereux et non-conformes, sont vendus inaptes à la mise en production. Ils pourront être vendus dans l'état :

(i) A une personne morale ne destinant pas l'Équipement à une utilisation sur le territoire français. Il incombera à l'Acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

(ii) A une personne morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstructeur, ou distributeur qui s'engage à une mise aux normes préalables, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

(iii) A tout Acheteur pour source de pièces détachées.

Article 9 - Dispositions diverses

9.1 En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes Conditions Générales d'Achat. Dans les cas où l'Acheteur émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le Vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément

9.2 Seule la version des Conditions Générales d'Achat rédigée en langue française, régit la vente; toute traduction n'est qu'indicative. En cas de contradiction entre une traduction et le texte français, c'est ce dernier qui prévaudra.

9.3 Le lieu d'exécution est Paris, France.

9.4. Toute contestation survenant à l'occasion des présentes fera l'objet d'une procédure de médiation préalable conduite sous l'égide de la Chambre arbitrale internationale de Paris conformément à son Règlement de Médiation-Conciliation. En cas d'échec de la médiation, le différend sera résolu par arbitrage sous l'égide de la Chambre arbitrale internationale de Paris, conformément à son Règlement que les parties déclarent connaître et accepter.

9.5 Pour toutes contestations concernant les présentes notamment leur interprétation ou leur exécution, et notamment la conclusion et l'exécution du contrat seule la loi française est applicable.

9.6 Le fait de faire une offre d'achat implique l'entière adhésion de l'Acheteur aux conditions ci- dessus énoncées.

9.7 Les présentes conditions se trouvant reproduites sur le site internet www.the-medplace.com, l'Acheteur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.

9.8 Au cas où certaines dispositions des conditions générales seraient ou deviendraient nulles, invalides ou ne pourraient être appliquées, la validité du reste des conditions générales n'en serait pas affectée. Dans une telle hypothèse, les parties ont l'obligation de modifier et compléter les conditions générales de telle manière que l'objectif économique visé par la version initiale soit atteint. Il en est de même en cas de lacune des conditions générales.